



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1704

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 5 juin 2023, le règlement numéro 1704 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 pour permettre les logements intergénérationnels uniquement dans les zones où l'usage « habitation unifamiliale (h1) », à structure isolée, est autorisé** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 20 juillet 2023, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 2 août 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville